



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59

A Unias, le 18 septembre 2023

ARRETE
N°2023/17

Le Maire d'Unias,
Vu le code de l'administration communale,
Vu le code de la route,
Vu l'état des lieux,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
Vu la demande de l'entreprise EGEBAT en date du 28 septembre 2023.

Considérant que les travaux de création d'un cheminement piétons sur une partie de la route des roches pour le compte de la Mairie, nécessitent une réglementation de la circulation.

ARRETE :

ARTICLE 1 : A partir du **jeudi 28 septembre 2023** et pour une durée de **2 mois** la chaussée sera rétrécie sur une partie de la route des roches (de l'intersection route des roches et route des Muriers jusqu'au pont de l'autoroute en direction de L'Hôpital Le Grand).

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise EGEBAT chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

EGEBAT
Loire Forez
Département de la Loire
Région service des transports
SDIS
Monsieur le Commandant de gendarmerie de St-Galmier

Le Maire,
Yves DUPORT

